



LE DÉFENSEUR

DROITS DE L'HOMME

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

TEXTES et ADMIN. : 55, rue de la Bourse.

ABONNEMENTS : Lyon..... Un mois, 2 f. 50 c.; — trois m., 5 f. 50 c.; — six m., 10 fr. Départ. Un mois, 2 f. 25 c.; — trois m., 6 f. 50 c.; — six m., 13 fr.

ANNONCES ANGLAISES, 50 cent. la ligne.

UNE

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

a'il vous plaît ?

Pendant quelques jours, on trouvera le **NUMERO EXTRAORDINAIRE** au bureau central et dans tous nos dépôts. — Prix : 50 centimes.

LA CRISE

Nous traversons, en ce moment, une crise dont ne semble pas se douter Versailles.

Pourtant, personne ne saurait être mieux renseigné que nos honorables, qui siègent au milieu de la conspiration royaliste.

Ils essaient de détourner notre attention, ils espèrent nous cacher leurs manœuvres ; ils discutent paisiblement une loi d'enregistrement qui frappe à bras raccourci sur la classe pauvre.

Tous les trois mois les locataires sans baux écrits, devront se présenter à l'enregistrement, pour y faire la déclaration de leur loyer, et acquitter les droits d'enregistrement.

Cela fera vendre le papier timbré, et tous les parasites chargés de rédiger les contrats vont avoir de la besogne.

Il est évident que l'ouvrier passera un bail écrit pour n'être pas dans l'obligation de faire tous les 3 mois un voyage à l'enregistrement.

Cette loi des propriétaires a été votée presque sans discussion.

Nous n'attendons pas autre chose des députés du 8 février.

Malgré les nouvelles rassurantes, et les bulletins de victoire de nos généraux, l'insurrection algérienne est loin d'être vaincue.

Elle persiste dans la province de Constantine et dans la province d'Alger.

Cherchell est menacée sérieusement, les tribus révoltées gagnent du terrain.

Si l'on concentrait moins de troupes à Paris et dans Lyon, on pacifierait aisément notre colonie.

Aurions-nous encore des capitulards en Afrique ? Voudrait-on faire un nouveau Sedan algérien ?

Au train que vont les choses on serait tenté de le croire.

J. FLORENTIN.

NEUF MOIS DE PRISON

ET

3,000 FRANCS D'AMENDE

Est-ce croyable ???

Dépêches télégraphiques

Paris, 17 août 1871.

Le commission chargée d'examiner la proposition de prorogation a élu président M. Benoit d'Azy, secrétaire M. de la Cour.

La Gazette des Tribunaux mentionne le bruit que Ranc a quitté hier Paris allant à l'étranger.

Paris, 18 août 1871.

Une lettre de Versailles de la matinée, assure que des pourparlers sont engagés pour les modifications suivantes à la proposition Rivet : Les pouvoirs de M. Thiers seraient prorogés pour deux ans avec le titre de président de la République.

La responsabilité ministérielle serait établie, mais M. Thiers continuerait à participer aux débats parlementaires.

L'Assemblée ne se séparerait pas avant d'avoir voté certaines lois indiquées.

On assure que la commission choisira seulement mardi ou mercredi son rapporteur, lequel serait probablement M. Vitet ou M. Lavergne. La discussion publique n'aura pas lieu avant jeudi au plus tôt.

La démission de M. de Broglie, comme ambassadeur, n'est pas confirmée. — Havas.

Les Pèlerinages grotesques

Le Bois de St-Guigne-Fort.

Mon cher Villard,

Une bonne fortune pour vous ! Jules Frantz sera jaloux ; mais je lui rendrai cela à la première occasion.

En excursion dans la Dombes, je parcourais pédestrement l'autre jour le chemin qui conduit de Châtillon-sur-Chalaronne à Marlieux, lorsque je fus surpris par une pluie d'orage d'une intensité à désespérer un canard. Bienheureuse l'averse, car elle m'obligea de chercher un refuge dans une maison du petit hameau de Picaty.

Vous ne voyez là rien que de très-naturel... Attendez.

A mon aspect, la maîtresse de la maison parut étonnée.

Cet étonnement m'intrigua...

— Monsieur vient sans doute faire ses dévotions à St-Guigne-fort, et il vient seul, me dit-elle ?

St-Guigne-fort !... Il vient seul !... Ah ! mais, j'étais rudement intrigué !...

— Non, madame, je suis entré chez vous parce que la pluie m'y obligeait... Mais vous me parlez de mon isolement comme d'une chose extraordinaire et d'un saint qui, je crois, ne figure pas dans le martyrologe de ses semblables ; veuillez vous expliquer, je vous prie. Qu'est saint Guigne-fort ?

Le regard de la fermière me paraissait peu bienveillant.

— Malgré votre air honnête, me dit-elle, vous me faites l'effet d'un de ces mécréants — dont Dieu nous garde — que l'on désigne sous le nom de républicains.

— Qui ? on ?

— Un curé que j'entendais prêcher l'autre jour...

— Laissons votre curé tranquille et parlons de St Guigne-fort ! Ce nom me plaît... et vous ?

— Oh ! moi aussi...

Eh ! eh ! la commère était avenante... Mais il ne s'agit pas de cela.

— Ainsi, madame, vous possédez dans les environs une chapelle dédiée à St Guigne-fort et érigée en son hon-

FEUILLETON

LES

MYSTÈRES

DU PEUPLE

HISTOIRE

D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES

A TRAVERS LES AGES

par Eugène SUE

INTRODUCTION

Le Casque de Dragon. — L'anneau du Forçat, ou la Famille Lebrenn 1842-1849

CHAPITRE XIV

Comment la famille Lebrenn vit de nombreuses curiosités historiques dans la chambre

mystérieuse. — Quelles étaient ces curiosités et pourquoi elles se trouvaient là, ainsi que plusieurs manuscrits singuliers. — De l'engagement sacré que prit Sacrovir entre les mains de son père avant de commencer la lecture de ces manuscrits qui doit chaque soir se faire en famille.

(Suite.)

— Oui, mon ami, cette appellation honorifique, jointe au nom individuel de chacun, au nom de baptême, comme on a dit depuis le christianisme, s'est, par le temps, changée en nom de famille ; car l'usage des noms de famille ne commence guère à se répandre généralement dans les familles plébéiennes que vers le quatorzième ou le quinzième siècle. Ainsi, dans les premiers âges, on a appelé, par exemple, le fils du premier de nos aïeux dont je vous ai parlé : Guilherm, mab eus an Brenn, Guilherm, fils du chef, puis Kirio, petit-fils du chef, etc., etc. Mais avec les siècles, les mots petit-fils et arrière petit-fils ont été supprimés, et l'on n'a ajouté au mot Brenn devenu par corruption Lebrenn, que le

nom de baptême. Ainsi, presque tous les noms empruntés à une profession, tels que M. Charpentier, M. Serrurier, M. Boulanger, M. Tisserand, M. Meunier, etc., ont eu presque toujours pour origine une profession manuelle, dont la désignation s'est transformée, avec le temps, en nom de famille.

Ces explications vous sembleront peut-être puériles, et pourtant elles constatent un fait grave et douloureux : l'absence du nom de famille chez nos frères du peuple... Hélas ! tant qu'ils ont été esclaves ou serfs, pouvaient-ils avoir des noms ; eux qui ne s'appartenaient pas ? Leurs maîtres leur donnaient des noms bizarres ou grotesques, de même qu'on donne un nom de fantaisie à un cheval ou à un chien ; puis, l'esclave vendu à un autre maître, on l'affublait d'un autre nom... Mais, vous le verrez, à mesure que ces opprimés, grâce à leur lutte énergique, incessante, arrivent à une condition moins servile, la conscience de leur dignité d'homme se développe davantage ; et lorsqu'ils purent enfin avoir un nom à eux et le transmettre à leurs enfants, obscur, mais honorable, c'est que déjà ils n'étaient plus esclaves

ni serfs, quoique toujours bien malheureux...

La conquête du nom propre, du nom de famille, en raison des devoirs qu'il impose, à des droits qu'il donne, a été l'un des plus grands pas de nos aïeux vers un complet affranchissement.

Dans les manuscrits que nous allons lire, vous trouverez un admirable sentiment de nationalité gauloise et de sa foi religieuse, sentiment d'autant plus indomptable, d'autant plus exagéré peut-être, que la conquête romaine et franque s'appesantissait davantage sur ces hommes et sur ces femmes héroïques, si fiers de leur race, et poussant le mépris de la mort jusqu'à une grandeur surhumaine. Admirez-les, imitez-les dans cet ardent amour du pays, dans cette inexorable haine de l'oppression, dans cette croyance à la perpétuité progressive de la vie, qui nous délivre du mal de la mort... Mais tout en glorifiant pieusement le passé, continuons, selon le mouvement de l'humanité, de marcher vers l'avenir. N'oublions pas qu'un nouveau monde avait commencé avec le christianisme... Sans doute, son divin esprit de fraternité, d'égalité, de liberté, a été outr-

neur où l'on vient en pèlerinage ? Il faut que je vois ça.

— Ce n'est pas une chapelle, c'est un bois... Suivez-moi, je vais vous le montrer d'ici...

La pluie avait cessé de tomber, ou pour parler plus correctement s'était ralentie, et nous pûmes nous avancer assez loin autour de la maison de façon à pouvoir découvrir le bois.

Voici sa situation :

Placé à mi-côte, il fait face au midi. Sa superficie n'est pas très-grande-mais elle suffit, paraît-il, à l'accomplissement des mystères et des pratiques dévotieuses des fervents apôtres du grand saint Guignefort.

Une petite clairière existe au milieu des bois !... c'est le très-saint sanctuaire !...

Ce n'est qu'avec une très-grande vénération que les pas des fidèles foulent l'herbe sainte qui pousse en ce lieu. Mais pas de statues !... pas de temple !... Rien !... La foi seule des croyants suffit pour peupler la solitude !...

A l'aide d'une jumelle, je distinguais parfaitement bien le bois et la clairière ; mais n'ayant pas la foi, la solitude restait solitude.

Malgré ma bonne volonté complaisante, je ne pus dissimuler une espèce de désappointement.

Ma cicérone s'en aperçut :

— Auriez-vous espéré, me dit-elle, que saint Guignefort allait vous apparaître ?

— Vraiment oui...

— Vous ne croyez pas assez en lui.

Eh ! pourquoi pas !... Au surplus, en admettant que je n'y croie pas, sa présence suffirait pour d'un sceptique en faire un croyant. Mais à propos pourquoi vient-on lui rendre hommage ? que lui demande-t-on ?

— Venez chez moi et je vous le dirai.

Elle me prit par la main et m'entraîna.

— Avant de satisfaire votre curiosité, me dit-elle lorsque nous fûmes chez elle, il ne vous serait peut-être pas désagréable de satisfaire aux exigences de votre appétit et de faire sécher vos vêtements, car l'averse que vous avez reçue, a dû vous mouiller jusqu'aux os. Ah ! si vous aviez eu foi en saint Guignefort !...

— Eh ! le bienheureux saint Guignefort m'aurait-il préservé de la pluie ?

— Qui sait !...

Vous le dirai je, mon cher Villard, j'étais agacé plus que je ne voulais

en convenir... Ah ! si la curiosité ne m'avait pas talonné, comme j'aurais vite repris la route de Marlieux. Mais le plaisir de vous être agréable ainsi qu'à vos lecteurs, m'ont fait passer sur les contrariétés pendantes.

— Mon appétit est satisfait, dis-je à la fermière après avoir dévoré l'excellente omelette qu'elle m'avait servie.

— Ce qui veut dire que maintenant il faut que je satisfasse votre curiosité. Soit, écoutez-moi.

Dans nos contrées, le bois de St-Guignefort et la puissance du saint sont très-vénérés. On y vient de très-loin en pèlerinage, et il est très-rare que l'on n'aperçoive pas au bord du bois quelques carioles, voire même quelques cabriolets attendant les pèlerins en dévotions.

Les demandes que l'on adresse au saint sont de trois sortes :

Sa protection pour renforcer les reins des enfants !...

Son intervention pour faciliter la conclusion des mariages contrariés !...

Son pouvoir pour redonner aux vieillards ou aux jeunes hommes que l'abus des plaisirs sensuels a réduits à l'impuissance, la vigueur qu'ils n'ont plus.

Pour les enfants, les vieillards et les autres, voici comment on procède :

Eux, ou ceux qui viennent pour eux, suspendent aux branches des arbres ou des arbustes du bois, quelques linges blancs ou de couleur. Ils s'agenouillent, se livrent un instant à une méditation contemplative, récitent ensuite prières et oraisons et disent leur chapelet.

Les linges restent suspendus pendant trois jours et trois nuits, et ce n'est qu'après ce temps écoulé que ceux qui les ont pendus viennent les reprendre. Mais alors ils sont bénis par le saint, qui leur a communiqué la vertu de guérir.

— Et après ?...

— Ah ! après !... L'application est plus difficile à dire qu'à faire. Au surplus, il est de certaines choses que l'on ne dit pas précisément, mais que l'on peut faire comprendre... Je me risque. Lorsque les linges sont en possession des personnes qui les ont exposés, on entoure la partie malade, et...

— Et ?...

— Et le miracle s'opère...

— Ah ! le miracle s'opère ?

— Oui, monsieur, oui.

— Diable, ça me paraît fort.

— On voit bien que vous n'avez

pas la foi !

— Ma chère madame, non, en vérité, je n'ai pas la foi, parce que je n'ai pas encore besoin de l'avoir... Plus tard, hélas ! elle me viendra !...

— Plus tard, hélas, elle me viendra !... Vous avez un air comique en disant ça...

Un sourire fut ma réponse.

— Mais reste les mariages ?

— Pour les mariages, voici comment on procède. Les deux amoureux, la main dans la main, s'avancent ensemble vers le bois !... Ils y entrent ensemble. Mais après avoir fait dix pas environ, le long du sentier qui mène à la clairière, l'amoureux, qui prend toujours le devant, tourne à droite et l'amoureuse à gauche. Ils marchent en sens contraire dans le bois en récitant les prières prescrites et doivent se rencontrer — si la fatalité ne s'y oppose pas et si le saint le permet — de l'autre côté du bois près d'une cabane construite en branchages. Là ils se livrent à de certains exercices... religieux qui ont pour effet de ramener les parents têtus à des sentiments plus humains.

L'affaire faite, les deux amoureux traversent la clairière et sortent du bois par le même sentier qu'ils ont pris pour y pénétrer.

D'habitude ces pratiques... religieuses fatiguent quelque peu l'amoureuse... elle arrive les yeux baissés, la figure épanouie ; tandis que l'amoureux... Oh ! les hommes, quels monstres !... lui sort en riant !... en se rengorgeant !... en se dandinant !... Je partis d'un éclat de rire.

— Tiens, ce que je dis est donc bien drôle, puisque vous riez ?...

— Pas le moins du monde, je songeais à autre chose...

— Alors, vous ne m'écoutez pas ?

— Si fait...

Ce à quoi je songeais lorsque mon interlocutrice me dépeignait le maintien des deux amoureux sortant du bois, c'est à la gravure qui est en tête de la chanson intitulée : *le Chapeau de la Marguerite*. Après un instant de silence, la fermière s'adressa de nouveau à moi :

— Vous semblez ne pas ajouter grande croyance à ce que je vous dis.

— Au contraire, j'attache à vos dires toute la considération qu'ils méritent... Mais vous ne me dites pas si les guérisons espérées se font ?...

— Du côté des amoureux et des enfants, c'est probable, certain même... Du côté des vieux, c'est autre

chose... Peut-être oui... peut-être non...

— C'est-à-dire que vous me donnez cette espèce de certitude sous bénéfice d'inventaire.

— Merci... vous êtes poli vous... Décidément, je crois être en présence d'un de ces affreux républicains capables de tout.

— Ecoutez moi, chère madame, je vais vous dire ce que je suis. Je suis un de ceux qui désirent que tout aille pour le mieux en France. Pour cela, il nous faut la paix, le calme des esprits, la ruine de certaines ambitions malsaines, la reprise des affaires commerciales, la stabilité dans un bon gouvernement, l'éloignement des Prussiens, toutes choses qui amèneront le bien-être et faciliteront les transactions ; qui permettront aux agriculteurs d'écouler avantageusement leurs produits et, par suite, de faire honneur à leurs affaires !...

— Mais comme vous, je veux tout cela !... Allons, je vois que je vous ai mal jugé !... Vous êtes un brave homme.

— Et vous une bonne républicaine, car moi je suis républicain.

— Vous, républicain ?... Alors les républicains ne sont donc pas ce qu'on nous dit : *Des hommes de sac et de corde, ne respirant que pillage, incendie, vol !... ne voulant que l'anéantissement de la société et le bouleversement de toutes choses !...*

— Non, les républicains sont des hommes méconnus par la plupart des campagnards... et pourtant ils sont leurs amis.

Les républicains se sont sacrifiés jusqu'à ce jour pour faire donner au peuple des libertés qu'aucun roi ne voulait donner, et vous voyez quel gré on leur en fait.

— Ah ! vous êtes républicain !... Eh ! bien ma foi tant pis, puisque les républicains sont d'honnêtes gens, j'en suis. Mais motus... j'en sais un à qui je veux river le clou... Qu'il revienne me dire du mal des républicains... C'est étonnant comme j'apprécie certaines choses depuis un instant... Ah ! monsieur, bénie soit la pluie qui vous a forcé de vous réfugier dans ma maison... Ne l'oubliez pas, ma maison, et croyez que vous et les vôtres, vous avez en moi une amie sincère. Personnellement, n'oubliez pas non plus le bois de St-Guignefort, et ne manquez pas d'avoir recours à son assistance, il ne vous la refusera certainement pas.

— Si je l'implore, ce sera le plus tard possible.

geusement renié, refoulé, persécuté, dès les premiers siècles, par la plupart des évêques catholiques, possesseurs d'esclaves et de serfs, gorgés de richesses subtilisées aux Francs conquérants, en retour de l'absolution de leurs crimes abominables, que leur vendait le haut clergé... Sans doute, nos pères esclaves, voyant la parole évangélique étouffée, impuissante à affranchir, ont fait leurs affaires eux-mêmes, se sont soulevés en armes contre la tyrannie des conquérants, et presque toujours, ainsi que vous allez en avoir la preuve, là où le sermon avait échoué, l'insurrection obtenait des concessions durables selon ce sage axiome de tous les temps : *Aide-toi... le ciel t'aidera*... Mais enfin, malgré l'Eglise catholique, apostolique et romaine, le souffle chrétien a passé sur le monde ; il le pénètre de plus en plus de cette chaleur douce et tendre, dont manquait, dans sa sublimité, la foi druidi-

que de nos aïeux, qui, ainsi rajeunie, complétée, doit prendre une sève nouvelle...

Sans doute, il a été cruel pour nous, conquis, de perdre jusqu'au nom de notre nationalité, de voir imposer à cette antique et illustre Gaule le nom de France, par une horde de conquérants féroces...

Sans doute la République gauloise sonnerait non moins bien à nos oreilles que la République française ; mais notre première et immortelle République a suffisamment purifié le nom français de ce qu'il avait de monarchique, en le portant si haut dans toutes les contrées de l'Europe ; et puis, voyez-vous, mes amis, ajouta le marchand en souriant, il en est de cette brave Gaule comme de ces femmes héroïques qui s'illustrèrent sous le nom de leur mari... quoique le mariage de la Gaule avec le Franc ait été singulièrement forcé.

— Je comprends cela, père, dit Velleda souriant aussi. De même que beaucoup de femmes signent leur nom de famille à côté de celui qu'elles tiennent de leur mari, toutes les admirables choses accomplies par notre héroïne, sous un nom qui n'était pas le sien, doivent être signées : FRANCE, née GAULE.

— Rien de plus juste que cette comparaison, ajouta Mme Lebreun. Notre nom a pu changer, notre race est restée notre race...

— Maintenant, reprit M. Lebreun avec émotion, vous êtes initiés à la tradition de famille qui a fondé nos archives plébéiennes, vous prenez l'engagement solennel de les continuer, et d'engager vos enfants à les continuer ?... Toi, mon fils, et toi, ma fille, à défaut de lui, vous me jurez d'écrire avec sincérité vos faits et vos actes, justes ou injustes, louables ou mauvais, afin qu'au jour où vous quitterez cette existence pour une autre,

ce récit de votre vie vienne augmenter cette chronique de famille, et que l'innexorable justice de nos descendants estime et mésestime notre mémoire selon que nous aurons mérité ?...

— Oui, père... nous te le jurons !...

— Eh bien, Sacrovir, aujourd'hui que tu as accompli ta vingt et unième année, tu peux, selon notre tradition, lire ces manuscrits... Cette lecture, nous la ferons dès aujourd'hui, chaque soir, en commun ; et pour que Georges puisse y participer, nous la traduirons en français.

Et ce même soir, M. Lebreun, sa femme, sa fille et Georges s'étant réunis, Sacrovir Lebreun commença ainsi la lecture du premier manuscrit, intitulé :

LA FAMILLE D'OR.

Fin de la première partie.

La suite à demain.

Je donnais une poignée de main à la fermière et me remis en route. Que dites-vous de ce culte? En plein XIX^e siècle, ajouter foi à de semblables turpitudes, est-ce possible? Voilà cependant où le clergé voudrait nous ramener!... A L'ABRU- TISSEMENT ET A L'ÉBÈTEMENT. Corbleu, réagissons fort et ferme. Un échappé de séminaire.

DANS LYON

Nos DE COLLECTIONS

En raison du travail qu'exige la recherche des numéros anciens du Défenseur des Droits de l'Homme demandés pour collections, nous avertissons nos lecteurs que le prix de ces numéros sera invariablement fixé à DIX CENTIMES l'un.

Nos abonnés dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du Journal.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs l'article 26 de la loi du 16 juillet 1850, sur la presse :

Art. 26. — Le droit de timbre afférent aux abonnements contractés avant la promulgation de la loi, sera remboursé aux propriétaires de journaux et écrits périodiques.

En vertu de cet article, nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est à échéance, de ne pas craindre d'augmenter la durée de leurs engagements, afin de profiter du bénéfice de la loi.

Mme Lamothe, dont l'adresse est inconnue à Lyon, et qui aurait eu un fils (M. Lamothe, Dominique, capitaine au 2^e de zouaves), est priée de vouloir bien passer au bureau de la sûreté générale, à Lyon, pour une communication qui l'intéresse.

Aujourd'hui lundi, à midi, au palais de justice, le 2^e conseil de guerre jugera les prévenus dans l'affaire du 22 mars, dite de la Commune.

La chasse s'ouvrira, dans le département du Rhône, le 3 septembre prochain.

Par une circulaire ministérielle en date du 14 juin dernier, nul ne pourra chasser s'il n'est porteur d'un permis ayant moins d'un an de date.

La préfecture nous adresse la communication suivante :

Un cultivateur de Montagny (Rhône) a inventé un procédé ingénieux et simple pour la destruction des guêpes et de certains insectes malfaisants qui s'attaquent aux fruits.

Ce procédé, dont les résultats ont été constatés par M. le maire de la commune, consiste à délayer un peu

de miel dans la moitié d'un litre d'eau, et attacher la bouteille à un arbre dans l'endroit le plus exposé aux ravages de ces insectes.

Tous nos cantons ruraux ne se laisseront pas surprendre pour les élections au conseil général. Dans le canton de l'Abresle, par exemple, les comités républicains se préparent activement, pour empêcher le succès des monarchistes.

Les comités républicains sont disposés à appuyer la candidature d'un jeune homme qui naît à la vie politique, mais qui a fait preuve de patriotisme et s'est distingué dans un épisode de la guerre de la défense nationale.

Nous devons attendre, pour donner le nom de ce candidat, que les démarches auxquelles donne lieu en ce moment sa candidature aient abouti d'une manière définitive. (Progrès).

Par les soins de la Ligue républicaine, une conférence sera donnée le 27 août au bénéfice des inondés suisses.

SOUSCRIPTION

en faveur des

Inondés de la Suisse

La Souscription est ouverte en nos bureaux

Association de St-Clair	3 55
Parel de Soucieux	2 "
Versé par M. Marius Blanchon au nom de la 2 ^e compagnie du 15 ^e bataillon de la garde nationale	85 30

Montant de ladite souscription,	90 85
Total des listes précédentes.	3,213 55

Total : fr. 3,304 40

DES ACCUSATIONS

Le journal le Défenseur des Droits de l'Homme a eu l'honneur peu envié de comparaître à la barre de la cour d'assises, pour y répondre du délit d'excitation à la haine et au mépris de la République.

J'assistais aux débats; car c'était un spectacle nouveau pour moi que celui de voir un journal républicain poursuivi en vertu de lois monarchiques et sous un gouvernement qui se prétend républicain.

J'ai entendu l'interrogatoire de M. Villard, qui a répondu très-nettement et surtout très-logiquement au président des assises.

Je n'apprécierai pas cet interrogatoire où le président, M. de Lagrevol, je crois, s'est distingué par une grande fougue oratoire à prononcer la culpabilité du prévenu.

Non content d'examiner les articles incriminés, il a donné lecture d'un article intitulé : De l'esclavage moderne, qui a paru dans les colonnes de ce journal le 18 juillet dernier, et qu'il a signalé au jury comme étant un appel au renversement de la propriété.

Je me permettrais donc de trouver étrange que M. le président, qui m'a pourtant paru doué d'une profonde instruction politique, ait pu rencontrer dans cet article autre chose que l'étude et la démonstration impartiale d'un problème social existant.

Oui, n'en déplaise, l'esclavage est encore à l'ordre du jour, et je vais vous le prouver.

Laissez-moi vous dire avant, pour qu'il n'y ait pas d'interprétation :

Nous sommes partisans naturels de l'ordre, sans lequel il n'y a pas de gouvernement possible; nous ne voulons pas de divisions (laissant aux prétendants la devise : *Diviser pour régner*); nous sommes et serons toujours les premiers à prêcher l'union entre les diverses classes de la société, en un mot, nous sommes RÉPUBLICAINS.

Seulement il est du devoir de la presse d'aborder la discussion des grands problèmes sociaux, d'étudier sérieusement les remèdes à apporter aux plaies toujours vives qui s'étendent comme une sorte de gangrène dans la société souvent éprouvée et toujours en ébullition par suite du contact permanent d'intérêts divers qui s'entrechoquent sans se comprendre.

Le mot socialisme a toujours eu le don d'effrayer une certaine portion de la société qui n'y a vu qu'une atteinte à ses droits et à ses intérêts les plus chers, ne se donnant pas la peine d'examiner le sens pratique et régénérateur sous lequel il est entendu. On s'est servi de ce mot comme un épouvantail; on en a fait l'emblème de la dévastation et du pillage; on l'a montré comme un spectre qu'on agitait à un moment donné et qui servait à faire réussir les projets des gens qui étaient intéressés à le faire voir sous un pareil jour.

Et pourtant qu'y a-t-il de subversif quand nous disons qu'il faut favoriser le travail et, par ce moyen, permettre à l'ouvrier l'accès de la propriété?

Qu'y a-t-il de révolutionnaire quand nous vous demandons d'affranchir les classes populaires des inutiles vexations dont elles sont l'objet?

Quand nous vous demandons que les charges exorbitantes dont nous sommes accablés soient réparties proportionnellement à la fortune de chacun;

Quand nous essayons d'introniser sérieusement les principes de morale.

Mais ce sont des doctrines aujourd'hui admises par tous ceux dont l'égoïsme ou l'intérêt de parti n'ont pas altéré l'intelligence.

Que voulons-nous? Etablir la société sur des bases sûres au moyen de remèdes efficaces et sagement appliqués.

Nous voulons, pour nous servir d'une devise, que des événements déjà éloignés ont rendue célèbre :

Vivre en travaillant.

Nous voulons vivre honnêtement et pourvoir à nos besoins, sans être obligés de tendre la main pour nourrir nos femmes et nos enfants.

Nous voulons que la société s'entraide mutuellement par des sacrifices proportionnels et équitables.

Nous voulons conquérir l'égalité sociale comme nous avons conquis l'égalité politique; et nous avons la prétention de croire que ce problème, qui vous paraît exagéré, sera un jour mis en pratique malgré vous. Alors seulement, l'humanité sera satisfaite; et ce jour nous ne vous parlerons plus de l'esclavage moderne. Mais jusque là nous avons le droit et le devoir de combattre, par la parole et par la plume, pour amener le changement de cet état de choses qui met continuellement en lutte les diverses classes de la société.

De l'esclavage moderne.

Oui, il y a des esclaves, les esclaves de l'humanité.

L'esclave est dans tout ce qui a besoin, dans tout ce qui souffre, dans tout ce qui erre du bas au haut de l'échelle sociale.

L'esclave, c'est le citoyen, privé d'instruction, à qui vous faites une place à part dans la société.

L'esclave, c'est le mendiant qui vous tend la main.

L'esclave, c'est l'homme qui va verser son sang pour les caprices et l'ambition d'un potentat.

L'esclave, c'est la femme qui vend son honneur pour un morceau de pain, etc.

Vous reconnaîtrez que, moralement, l'esclavage existe, et que nous avons le droit de vous le démontrer, sans être obligé pour cela d'aller discuter avec vous sur un banc de cour d'assises où vous ne nous répondez que par des mois de prison, ce qui me paraît peu logique.

Il est vrai que c'est une façon de rendre la liberté d'écrire complètement illusoire. C'est un calcul auquel nous sommes habitués; car nous savons que vous vous dites qu'au moyen de la prison et de l'amende, vous arriverez tout doucement à la suppression morale de la liberté d'écrire.

C'est que vous savez que la presse est une puissance formidable que les saboteurs, qui rêvent un coup d'Etat, voudraient brutalement supprimer.

Elle a le tort de signaler les menées et les illusions coupables de tous ces matamores qui se posent en Sancha-Pançà du fils de Charles IX, le héros de la Saint-Barthélemy, et des descendants de Philippe-Egalité, le même dont Hippolyte Castille dit, dans sa biographie des princes d'Orléans : « Philippe-Egalité court nu sur un cheval de Versailles à Paris, grise des laquais et des filles publiques et se donne le régal de regarder cette canaille danser nue sous ses yeux; qui épouse, pour l'argent, une descendante de la Montespan, etc. »

Oui, la presse a le tort de mettre le pays en garde contre leurs calculs insensés et leurs manœuvres ambiguës.

Elle a le tort de les prévenir que le jour où ils tenteraient de porter une main sacrilège sur la République, ils nous trouveraient tous levés pour la défendre.

Jusque là nous ne nous servirons jamais que de l'arme pacifique du suffrage universel que vous avez vu fonctionner le 2 juillet.

Celle-là nous suffit; et lorsque vous prétendez que nous sommes coupables d'excitation au mépris de la République, un fou rire s'empare de nous et nous fait demander si, par hasard, vous ne vous trompez pas d'adresse. Hélas! non. Vos verdicts nous ramènent à la réalité et nous prouvent que nous sommes en République de nom, et que nous sommes punis parce que nous demandons la chose.

LÉO PUOL,

Garde national, 17^e bataillon.

Les Somnambules du FIGARO

Le Figaro en est arrivé à consulter les somnambules; c'est là le dernier mot de sa politique. Les sujets consultés ont répondu que la France n'était qu'au prologue de ses désastres, que dans six mois M. Thiers mourra foudroyé par une maladie de cœur.

Nous donnerons un bon point à l'ex-spirituel barbier, pour n'avoir point insinué que l'exécutif succombera sous le couteau de Ranc ou empoisonné par Bonvalet.

Après, ce Jérémie du cirque prédit

une grande confusion dans Paris. L'INTERNATIONALE (ah! nous y voilà!), profitant de la confusion du moment, se lèvera comme un seul homme.

Massacre horrible, nouvelle Saint-Barthélemy...

Pourquoi ce massacre, voilà ce que la pythonisse ne dit pas. Ce qu'elle ajoute, c'est que l'Internationale, pour se mettre au mieux dans les petits papiers de l'opinion publique, brûlera Paris de la barrière d'Enfer à celle de l'Etoile.

Si elle n'ajoute pas que 500 journaux seront supprimés, les rédacteurs pendus, les églises de la province démolies, et tout ce qui touche au clergé, depuis le marguillier de Masamey jusqu'à l'archevêque de Paris, fusillé ou cuit dans des chaudières de pétrole, nous estimons que c'est un peu oublié.

Mais, comme compensation, elle annonce que les ouvriers, fauteurs de l'incendie, seront réduits à la plus profonde misère, émigreront en Amérique, où ils seront chassés des villes par les cent mille Allemands qui y fabriquent des bottes à l'écuyère, des gilets d'alpaga, des choucroutes au cervelas et de la bière où le houblon est habilement remplacé par des feuilles de buis.

Ces malheureux émigrés mourront tous de faim, après avoir erré longtemps à travers les forêts du Nouveau-Monde.

Avec un petit effort, on pourrait trouver là l'étoffe d'un assez beau drame.

1^{er} acte. — M. Thiers tombant foudroyé en buvant à la tribune un verre d'eau sucré.

2^e acte. — L'Internationale se lève comme un seul homme avec accompagnement de coups de fusil; fuite des rédacteurs du Figaro et du Gaulois déguisés en honnêtes gens.

3^e acte. — Incendie de Paris, ballet des pétroleuses à la lueur des flammes.

4^e acte. — Emigration des incendiés; leur arrivée dans les forêts du Nouveau-Monde. Mottu est sculpteur de noix de cocos, Courbet, peintre en tatonage, et Bonvallet tient un bouillon.

L'apothéose manquait; une autre somnambule interrogée par les Machiavels du Figaro a déclaré net qu'en 1872 nous aurions Chambord pour roi, et que la France jouirait enfin de 25 ans consécutifs de tranquillité.

Voyons, n'est-ce pas la fine fleur du grotesque, et ne dirait-on pas que la fièvre chambordienne a frappé d'insenséisme toute la boutique de l'ancien raseur impérial?

Figaro tireur de cartes, pouah! c'est tomber trop bas.

(Progrès) CH. REYNAUD.

Une Assemblée Constituante

N'en déplaise à MM. Baze, Dahirel, de Belcastel, etc., etc., nous allons pour la centième fois combattre les pouvoirs que les monarchistes de Versailles voudraient s'arroger.

Les électeurs généraux du 8 février 1871 ont eu lieu au milieu des larmes de la France, envahie, ranconnée, écrasée, abandonnée par tous ceux qui ont rogné au budget que le pauvre travailleur entretenait par ses impôts qu'il voyait s'accroître chaque année.

Des élections faites dans de pareilles conditions sont-elles définitives? non — cela n'est possible.

Que messieurs les monarchistes

élus le 8 février 1871 se souviennent qu'ils ont été nommés pour décider entre la paix et la guerre et non pour amener un souverain.

Nous sommes las de ces despotes qui ont régné sur la France en se jouant de la vie du peuple et en le faisant massacrer pour des querelles personnelles.

Nous nous souvenons de cette expédition du Mexique, faite dans le but de protéger quelques créances appartenant aux favoris de l'Empire.

Nous nous rappelons de cette expédition de Rome où, le lendemain d'une bataille, un général français, fier d'avoir fait couler le sang des républicains, s'écriait: *Le fusil chassepot a fait merveille.*

Nous avons encore devant nous les batailles de Reischaffen, Sedan, Gravelotte, etc., etc., où de braves Français ont payé de leur vie les fautes d'un Bonaparte qui a ramolli la France.

Nous conservons encore le souvenir de tous ces officiers de parade, admis dans des bals avec pantalon à garance et bottes à l'écuyère, etc qui, au moment d'aller se mesurer avec notre adversaire, n'ont pas craint de livrer la France aux armées envahissantes pour aller se pavaner avec leur souverain.

Et après de pareils désastres, des élus du 8 février 1871 voudraient élaborer une constitution! — c'est trop fort.

Il y a longtemps que les tendances de la majorité de l'Assemblée de Versailles sont connues: aussi avons-nous répondu en envoyant 100 députés républicains aux élections complémentaires du 2 juillet dernier.

L'on veut, malgré notre ferme volonté, nous amener un souverain qui continuera à se jouer de la vie des soldats, rira de nos misères, fera fermer les ateliers le dimanche, nous obligera à nous agenouiller sur les marches du confessionnal pour dire nos souffrances à ceux qui sont la cause de tous nos malheurs et leur raconter ce qui se passe dans nos maisons; fera fermer le peu d'écoles laïques pour envoyer nos enfants dans des maisons religieuses où l'on continuera à leur apprendre les erreurs qui nous ont conduits où nous sommes.

De plus, ce bon roi se souviendra que M. Rouher a déclaré, dans une séance du Sénat que *jamais* l'Italie ne s'emparerait de Rome; et ils'empresera de déclarer la guerre à l'Italie pour remettre Rome sous le joug de ses oppresseurs, c'est-à-dire sous la domination du pape et des prêtres.

Voilà le bilan de la monarchie si elle venait s'installer en France. Aussi, notre devoir est-il de protester contre des prétentions qui ne peuvent qu'achever la ruine de notre pays.

Les propositions de MM. Baze et Dahirel tendant, la première, à ce que l'Assemblée nationale vote des lois d'organisation et fixe la durée de son mandat à 2 ans, et la seconde à ce qu'une commission de 15 membres soit nommée à l'effet d'élaborer un projet de constitution, ont été rejetées par l'Assemblée.

Néanmoins, si l'Assemblée nationale n'a pas cru devoir adopter ces deux propositions, c'est qu'elle sait bien que pour escamoter la République c'est impossible tant que la garde nationale ne sera pas désarmée. Aussi notre devoir est-il de veiller et de dire aux élus du 8 février 1871: Au lendemain des élections générales vous représentiez la France écrasée; les élus du 2 juillet dernier représen-

tent la France qui a envie de se relever sous l'égide républicaine; vous n'êtes donc plus qu'un parti que nous désapprouvons en demandant une Assemblée Constituante.

Lyon, le 18 août 1871.

ALGÉRIE

Les journaux d'Alger continuent à nous apporter à chaque courrier, les nombreuses dépêches qu'envoient au gouverneur de la colonie les généraux placés à la tête des colonnes expéditionnaires.

Chose singulière, partout nos armes sont victorieuses, partout les chefs insurgés demandent l'aman (le pardon), partout nous faisons subir des pertes importantes à l'ennemi, et malgré tous ces succès, l'insurrection en est toujours, ou peu s'en faut au même point.

Voici plus de trois mois que nous trouvons dans l'organe officiel algérien des télégrammes tous qui paraissent être calqués sur le même modèle:

« Nous avons rencontré l'ennemi sur tel point; après un vigoureux combat, il a été délogé de ses positions; ses pertes doivent être énormes, les nôtres sont faibles. Toutes les tribus environnantes font des offres de soumission, etc. »

Suit le nom d'un général quelconque.

Après avoir publié plus de cent dépêches sur ce modèle, le *Moniteur de l'Algérie* s'écrit aujourd'hui: « La révolte est donc arrivée à sa période décroissante, les soumissions se multiplient, et bientôt le rôle des troupes se bornera, en attendant l'entier apaisement des esprits, à assurer par leur présence la rentrée des contributions de guerre, et le versement des armes. »

En attendant, les Righas, importante tribu de la province de l'Est, se révoltent de nouveau: les fermes européennes sont assaillies et pillées; les forêts sont en feu, et la colonisation, mortellement atteinte, par les lenteurs de la répression fuit les rives inhospitalières où nous l'avons attirée avec tant de peine.

Voilà la période décroissante dont parle la feuille gouvernementale.

Fort heureusement, les événements de l'insurrection arabe sont jugés, en France, avec moins d'optimisme. Dernièrement, à en croire un journal qui se dit bien informé, un conseil de guerre, aurait été tenu à Versailles, sous la présidence du chef du pouvoir exécutif, dans le but d'aviser le plus promptement possible à la situation de l'Algérie. Là, le général de Cissey aurait exposé un remarquable plan d'opérations auquel les membres présents auraient immédiatement accordé leurs suffrages.

Nous ignorons quels moyens le général de Cissey a pu proposer pour arriver à la pacification de la colonie, mais nous persistons à croire que, sans précisément décréter la victoire, M. le ministre de la guerre pourrait obtenir de ses généraux un peu plus de promptitude dans leurs mouvements, un peu plus d'ensemble dans leurs opérations.

Et, à ce sujet, il serait utile de savoir où en est exactement le conflit signalé par le *Moniteur algérien* entre l'amiral de Gueydon, gouverneur civil, et l'autorité militaire.

Comme nous l'avons déjà dit, l'opinion publique attribue à ce conflit

le déplorable état de choses qui règne au sein de la colonie.

L'opinion publique s'égare-t-elle? Si oui, qu'on la désabuse; si non, que l'on porte remède au mal qu'elle signale.

Nous sommes persuadés que le pouvoir militaire a assez fait ses preuves en Algérie pour n'y être plus toléré; aussi croyons-nous que le gouvernement de la République n'est nullement tenté de recommencer à nouveau une épreuve de ce genre.

Mais quelles que soient les bonnes intentions du gouvernement, il n'en est pas moins vrai que des espérances coupables animent encore les représentants de l'ancienne administration algérienne.

Tout un parti, désigné sous le nom de *parti des bureaux arabes*, s'agit pour reconquérir l'influence perdue. Or, il importe de savoir si les faits et gestes de ce parti n'ont pas une corrélation quelconque avec les lenteurs apportées dans la répression de l'insurrection. Les populations de l'Algérie demandent à ce sujet une enquête. A Constantine, particulièrement, la presse indépendante affirme qu'elle fournirait au besoin les preuves de la coupable inertie de certains chefs militaires.

De pareilles affirmations ne se produisent pas sans motifs sérieux; cependant, quelles que puissent être les réclamations de la presse et du public, le gouvernement ne se décidera jamais à ordonner une enquête publique sur des faits aussi graves — souvent en voulant fuir le scandale on fuit la lumière — mais ce que le gouvernement peut et doit faire, c'est se livrer lui-même à un examen attentif des faits que l'opinion lui signale, et châtier sévèrement ceux dont la culpabilité lui paraîtra évidente.

Qu'on se le persuade bien: il y a là une question importante entre toutes; car, tandis que les deux pouvoirs, civil et militaire, se disputent des lambeaux de puissance, c'est l'Algérie qui souffre, c'est l'Algérie qui meurt.

(Siècle) CHARLES JOURDAN.

Un Curé est inventeur d'un

REMÈDE facile et insensible, qui guérit pour toujours TOUS LES CÔRS aux pieds. Envoyer 3 fr. en 15 timbres poste, on le recevra avec instruction. M. MARTIN, 2, place de la Charité, à Lyon.

On offre le dépôt unique dans chaque ville.

Les marchands peuvent s'adresser aux bureaux suivants:

Pour le *Défenseur des Droits de l'Homme* et le *Vengeur*,

A la Guillotière, chez M. GRANGE, cours de Brosse, 15;

Aux Brotteaux, chez PERRAGON, cours Vitton, 40;

A Vaise, Bureau de Tabac, quai de Vaise, 1, en face le Port-Mouton;

A la Croix-Rousse, rue d'Anstertlitz, 25.

A Tarare, chez M. SERRE, rue de Savoie; M. PARIEL, buraliste, rue Pêcherie.

Le Gérant: VILLARD.

Lyon. — Imprimerie de Lépagniez et Cie.

Villard